

**CONSEIL MUNICIPAL (PV)
DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 9 avril, à 19 heures 15,

Le conseil municipal (CM) de la commune de Bouilly, dûment convoqué le 26 mars 2024 (convocation dématérialisée via Xdemat), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Benoît Groux, Maire.

Etaient présents : Nadège Berthaux, Frank Chevassu, Patrice Cropat, Benoît Groux, Lolita Guillard, Marc Hégo, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, Marlène Ninoreille, Philippe Ninoreille, Isabelle Noël et Nathalie Ravigneaux

Etaient absents représentés : Julien Cieslar représenté par Lolita Guillard, Francine Ninoreille représentée par Benoît Groux

Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions

Approbation du procès verbal du 27 février 2024 par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Secrétaire de séance désigné par le CM : Patrice Cropat.

Ordre du Jour :

1- Elections Européennes : Tours de garde le dimanche 9 juin 2024

De 8h à 10h	Marc Hégo	Alain Hourseau	Nathalie Ravigneaux
De 10h à 12h	Lolita Guillard	Isabelle Noël	Patrice Cropat
De 12h à 14h	Evelyne Juffin	Benoît Groux	Christine Delaunay
De 14h à 16h	Francine Ninoreille	A compléter	A compléter
De 16h à 18h	Frank Chevassu	Philippe Ninoreille	Marlène Ninoreille

2- Compte de gestion 2023 du Service Gestion Comptable de Troyes : Approbation

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	11	11 + 1	12			

Hors de la présence de M. le Maire, en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, et sous la présidence de M. Hourseau A., 2^{ème} adjoint, le CM approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par la responsable du service gestion comptable de Troyes.

3- Compte administratif 2023 : Approbation

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	11	11 + 1	12			

Hors de la présence de M. le Maire, en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, et sous la présidence de M. Hourseau A., 2^{ème} adjoint, le CM approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023.

► **Fonctionnement**

Dépenses :	866 835,35 €
Recettes :	970 435,37 €
Excédent de l'exercice :	+ 103 600,02 €
Excédent de clôture de l'exercice :	+ 354 474,55 €

► **Investissement**

Dépenses :	499 517,43 €
Recettes :	521 580,41 €
Excédent de l'exercice :	+ 22 062,98 €
Déficit de clôture de l'exercice :	- 194 779,14 € (hors restes à réaliser)
Solde des restes à réaliser :	- 47 429,00 €
- en fonctionnement	
Recettes 002 excédent de fonctionnement :	+ 159 695,41 €
- en investissement	
Recettes 1068 affectation du résultat :	194 779,14 €
Dépenses 001 déficit :	147 350,14 €

4- Dépenses de formation "élus" réalisées en 2023

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	11 *	11 + 1	12			

Hors de la présence de M. le Maire, en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le CM accepte le récapitulatif des actes de formation des élus.

La dépense s'élève à 185,00 €. Elle correspond à la cotisation versée à l'Association des Maires de l'Aube (AMF 10), ainsi que la formation de deux élus sur les voiries.

5- Affectation du résultat d'exercice 2023 au budget 2024

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le CM décide d'affecter le résultat comme suit :

194 779,14 €	au compte 1068 recettes investissement affectation résultat exercice 2023
159 695,41 €	au compte 002 excédent antérieur de fonctionnement en recettes
147 350,14 €	au compte 001 solde d'exécution d'investissement reporté
Restes à réaliser 2023 pour le budget 2024	
305 608,00 €	en dépenses d'investissement
258 179,00 €	en recettes d'investissement

6- Taux des taxes 2024

Base d'imposition en augmentation (hausse de la valeur locative cadastrale déterminée par l'administration fiscale). Taux communaux inchangés.

Produit 2024 attendu : 337 600,00 €

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Après en avoir délibéré, le CM décide de maintenir les taux communaux 2023 pour l'année 2024, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 38,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 21,39 %
- Taxe d'habitation 15,97 %

M. le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques.

7- Vote des subventions 2024

1^{er} Vote : Subventions : CCAS + Associations Locales + Associations Extérieures

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	13		1	

Après en avoir délibéré, le CM décide d'inscrire au budget primitif 2024, la somme de 23 091,00 € au compte 65748 de la comptabilité M57, au titre des subventions attribuées en 2024, comme suit :

- ①- CCAS de Bouilly = 6 450,00 €
- ②- Subventions locales = 15 431,00 €

Association	Somme allouée
ADMR	1 000 €
A.M.A.	747 €
Amicale des Donneurs de Sang	100 €
Amicale des Parents d'Elèves	2 670 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000 €
Aube Sud Loisirs Omnisports	800 €
Club Amitié Loisirs	508 €
E.S.B.O. Cyclo	337 €
F.N.A.C.A.	100 €

Association	Somme allouée
Gym Volontaire Crésantignes	265 €
Kalakakri	300 €
Pétanque Club	404 €
Samouraï Club	3 000 €
Société de Chasse de Bouilly	150 €
Tennis Club de Bouilly	3 000 €
UNC AFN Section Bouilly	200 €
"Donne ton Soutif"	300 € + 300 €
Cordes en Cœur	250 €

- ③- Subventions extérieures = 1 210,00 €

Association	Somme allouée
Maison Familiale Rurale	70 €
Alméa Formations Interpro Aube	70 €

Association	Somme allouée
BTP CFA	70 €
Aube Auto Passion	1 000 €

2^{ème} Vote : Subvention : Association de défense du patrimoine

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	12			2

M. Hourseau A. et Mme Berthaux N. ne prennent pas part au vote car ils sont respectivement Président et trésorière de ladite association.

Après en avoir délibéré, le CM décide d'attribuer à l'association de défense du patrimoine une subvention de 300,00 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2024.

8- Dépenses prévisionnelles de formation des élus en 2024

Il tient lieu de prévoir un minimum de 2% de la masse salariale (soit 1 300,00 €).

Rappel : Tout élu a le droit à 20 h de formation annuelle sur demande à la caisse des dépôts et consignations. Présentation du catalogue des formations.

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Après en avoir délibéré et suite à la proposition de M. le Maire, le CM accepte de porter au budget primitif 2024 la somme de 1 300,00 euros au titre des dépenses de formation des élus pour l'année 2024.

9- Fixation du taux fongibilité des crédits

Après la disparition de la ligne anciennement appelée « dépenses imprévues », M. le Maire demande au CM l'autorisation de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le CM autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

10- Budget primitif 2024

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Après en avoir délibéré, le CM adopte le budget primitif 2024, comme suit :

- ▶ **Investissement**
 - En dépenses : 765 394,15 €
 - En recettes : 765 394,15 €
- ▶ **Fonctionnement**
 - En dépenses : 1 086 384,41 €
 - En recettes : 1 086 384,41 €

11- Agents communaux : Modification de situation d'un agent à partir du 1^{er} octobre 2024

Concerne un agent actuellement en CDD jusqu'à fin septembre 2024.
La première année sera effectuée comme stagiaire adjoint technique.

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Après en avoir délibéré, le CM décide de créer un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent d'entretien à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024. En conséquence, le CM accepte la modification du tableau des emplois et décide d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2024, chapitre 012 "charges du personnel".

12- Eglise Intercommunale Bouilly-Souigny : Travaux de restauration de peinture d'un tableau Saint Vincent

Restauration du tableau du retable central représentant Saint Vincent à l'église paroissiale Saint-Laurent.

Prestations :

- Dépose et repose du tableau.
- Transports aller et retour.
- Restauration du support et de la couche picturale.
- Rapport d'intervention illustré en 2 exemplaires (+ 1 ex. sur support numérique).
- Encadrement.

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Après en avoir délibéré, le CM décide de réaliser les travaux de restauration de la peinture de Saint Vincent à l'église Saint Laurent de Bouilly-Souigny, pour un montant global de 6 465,00 euros HT, soit 7 758,00 euros TTC.

Les travaux de restauration et d'encadrement sont confiés respectivement à l'Atelier Aube Restauration Montpothier et à l'enseigne Point du Jour Collignon.

13- Projet future boulangerie : Consultation simplifiée - Étude de faisabilité

Dossier en phase de consultation des chambres consulaires pour préempter le fonds de commerce.

Décision prise par :

Vote :	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	12	12 + 2	14			

Après en avoir délibéré, le CM autorise M. le Maire à lancer une consultation simplifiée afin de faire réaliser une étude de faisabilité sur la réhabilitation de la grange communale de la rue de l'hôtel de ville en boulangerie.

14- Informations diverses

- Frank Chevassu

. Stade intercommunal

Informations sur les travaux du stade :

Voir remplacement poteaux terrains secondaires.

Voir remise aux normes du terrain principal.

- Evelyne Juffin

. Marché de Noël 2024

Il aura lieu le 15 décembre 2024.

- Marlène Ninoreille

. Syndicat Intercommunal des Ecoles de Bouilly-Souigny-Javernant-Sommeval

Un centre de loisirs pour enfants 3-10 ans sera mis en place en juillet 2024. 35 places devraient être disponibles, avec une priorité aux enfants du regroupement.

- Lolita Guillard

. Centre de Secours de Bouilly

La célébration de la Sainte Barbe, patronne des sapeurs-pompiers en France, est prévue le 7 décembre 2024.

- Alain Hourseau

. Ancien Presbytère

Il explique l'effondrement du mur séparatif situé dans le jardin de l'ancien presbytère suite aux intempéries. Il signale que d'autres murs ont été fragilisés.

. Manifestations

De nombreuses manifestations culturelles ont émaillé ce dernier semestre.

« *Un trésor pour l'Humanité* », tel était le thème de l'exposition organisée par l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse, du 10 au 24 octobre dernier.

En prolongement de la belle réussite de cette exposition, le Centre pour l'UNESCO récidive en proposant de nouveau aux mêmes élèves de participer au programme « Olymp'IMAJ » qui se déroulera jusqu'au 3 novembre.

En accompagnement à cette exposition, les élèves du groupement pédagogique participeront aux ateliers d'éveils et de médiation. Le transport pour cette journée culturelle sera pris en charge par le Conseil Départemental et le repas tiré du sac.

Prochains rendez-vous :

- . Sortie botanique et historique le samedi 1^{er} juin pour découvrir la flore de la côte de Sommeval et les différentes activités qui s'y déroulaient comme les extractions de silex et de terre à briques.
- . Fête de la musique le vendredi 21 juin, à l'occasion aussi d'un marché exceptionnel sur la place.
- . Le samedi 14 septembre pour un nouveau spectacle dans le cadre du Festival Othe-Armance.
- . Le dimanche 22 septembre : la visite commentée de la source du Crôt de la Doux et son tunnel.
Attention : déconseillé aux claustrophobes ! Prévoir des chaussures « tout terrain » et une lampe de poche.

La séance est levée à 22 heures 20

Maire de la Commune
Benoît Groux

Secrétaire de séance
Patrice Cropat